

# Jeunes des quartiers et monde du travail : un couple impossible ?

Compte rendu des Entretiens de l'IHEE du 24 novembre 2011

▲ Avec

**Thierry BERLIZOT**, ancien directeur général de l'EPIDE

**Jean-Louis MALYS**, Secrétaire national de la CFDT

**Christophe MERCADIER**, directeur de l'École de la deuxième chance en Seine-Saint-Denis

**Aziz SENNI**, entrepreneur et auteur de *L'ascenseur social est en panne... j'ai pris l'escalier*

# Jeunes des quartiers et monde du travail : un couple impossible ?

Compte rendu des Entretiens de l'IHEE du 24 novembre 2011

Il existe, en France, des quartiers dans lesquels les dysfonctionnements de la société sont plus importants qu'ailleurs et, souvent, les jeunes sont les premiers concernés par cette situation. Au-delà des euphémismes ou des propos tranchés, cette séance des entretiens de l'IHEE vise à aborder ce sujet sensible au travers de l'expérience de quatre intervenants : Jean-Louis Malys, secrétaire national de la CFDT, présentera la problématique générale et les actions engagées par son organisation dans le domaine ; Aziz Senni, entrepreneur et auteur de *L'ascenseur social est en panne... j'ai pris l'escalier*<sup>1</sup>, livrera sa vision du sujet ; enfin, Christophe Mercadier, directeur de l'École de la deuxième chance en Seine-Saint-Denis, et Thierry Berlizot, ancien directeur général de l'EPIDE<sup>2</sup>, évoqueront plus précisément ces deux projets.

## ▲ JEAN-LOUIS MALYS

Secrétaire national de la CFDT

**Jean-Louis Malys** rappelle tout d'abord que les jeunes des zones urbaines sensibles cumulent les facteurs de discrimination à l'emploi. Ces discriminations sont d'ordre spatial, social, ou liées aux origines - réelles ou supposées -, au patronyme, à l'apparence.

### **Une situation préoccupante**

Les études sur le sujet sont alarmantes et convergent, y compris au niveau européen.

Le rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles pour 2010 indique que, sur ces territoires, le chômage affecte 43 % des jeunes actifs et 37 % des jeunes actives en 2009, et ce sans distinction entre les non-diplômés et les diplômés. Une femme d'origine étrangère a quatre fois moins de chance d'avoir un emploi si elle réside dans ces zones urbaines sensibles. D'après une étude du CEREQ<sup>3</sup>, les jeunes issus des mêmes quartiers connaissent, à niveau de formation égal, des difficultés plus grandes d'accès à l'emploi et de précarité. 43 % de ceux d'entre eux qui sortent du système scolaire sans diplôme auront un début de trajectoire difficile, contre 32 % des autres jeunes urbains également sans diplôme.

1. *L'ascenseur social est en panne... j'ai pris l'escalier*, Aziz Senni et Jean-Marc Pitte, édition de l'Archipel, 2005

2. Établissement public d'insertion de la défense

3. Centre d'études et de recherches sur les qualifications

La question de l'origine est aussi un facteur d'exclusion. Dans l'édition 2010 de *France, portrait social*, l'INSEE révèle que, si 86 % des hommes français âgés de 16 à 65 ans ont un emploi quand leurs deux parents sont d'origine française, ce chiffre tombe à 65 % quand au moins un des parents est immigré et originaire d'un pays du Maghreb. Une enquête de la DARES<sup>4</sup> démontre également que les difficultés d'accès à l'emploi diffèrent selon l'apparence de nationalité : dans le cadre de ce *testing*, les employeurs ont privilégié près de quatre fois sur cinq le candidat évoquant une origine hexagonale ancienne par rapport au candidat évoquant une origine maghrébine ou noir africaine et présentant rigoureusement les mêmes compétences. L'essentiel du traitement pénalisant que subissent ces jeunes issus, en apparence ou en réalité, de l'immigration intervient avant même l'entretien d'embauche et, pour la CFDT, le recours au CV anonyme s'avère une pratique trop facile à détourner pour être réellement efficace.

Enfin, l'OCDE distingue deux groupes de jeunes rencontrant des problèmes particuliers pour trouver un emploi stable : les « laissés pour compte » et les « débutants en mal d'insertion ». Si l'échec scolaire est une des causes de la situation actuelle, il faut donc aussi tenir compte, pour la deuxième catégorie, de difficultés à accéder à l'emploi, même en période de croissance.

### **L'action de la CFDT**

Face à ce constat, la CFDT mène une action liée à son activité syndicale. Il s'agit, par l'intermédiaire des délégués syndicaux de l'organisation, d'encourager

les entreprises à accorder une attention particulière aux jeunes des cités lorsqu'elles sont en phase de recrutement. C'est ainsi qu'un premier forum a pu être organisé en 2006 : il accueillait tout à la fois des entreprises et des jeunes, parmi lesquels au moins un sur cinq a trouvé une solution, même provisoire, à cette occasion. Depuis, la CFDT développe ces expérimentations. Elle dispose en particulier d'un chargé de mission dans la région de Nantes, qui s'occupe de démarcher les délégués syndicaux, identifier les entreprises cherchant à recruter et organiser des rencontres entre les employeurs et les jeunes.

Bien que modestes, voire microscopiques, ces actions ont deux mérites. Elles interrogent le réseau militant sur les questions de discrimination et permettent à la CFDT de construire une expérience dans ce domaine et, ainsi, de mieux comprendre ces problématiques.

Pour conclure, trois remarques méritent d'être faites. Une très récente étude montre que, si la société française reconnaît que les jeunes sont confrontés à des difficultés croissantes, elle porte également un regard très dur sur ces jeunes. Une autre étude, concernant cette fois le patrimoine, fait état d'une aggravation des inégalités. Or, on ressent d'autant plus ces inégalités qu'on est exclu. Il existe donc un sentiment de frustration très fort et, si l'on est incapable d'apporter à ces jeunes une forme d'espérance, d'autres s'en chargeront. Il y a là un enjeu de taille et toute organisation se doit de se pencher sur ces questions. Enfin, le travail est mal considéré dans la société actuelle, ce qui ne rend service à personne. Il est certes anormal que 30 % des salariés ne se sentent pas bien au travail, mais cela ne doit pas occulter que 70 % d'entre eux s'y sentent bien.

---

4. Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

## ▲ AZIZ SENNI

*Entrepreneur engagé, auteur du livre L'ascenseur social est en panne... j'ai pris l'escalier.*

**Aziz Senni** précise, en introduction de son propos, qu'il est originaire de la cité du Val Fourré, à Mantes-la-Jolie, dans le nord des Yvelines : il y a grandi, il y a créé sa première entreprise et il y mène son action de militant associatif et politique.

La question posée recouvre un panel de population si large qu'il faudrait du temps pour l'examiner en détail. De quels jeunes parle-t-on ? S'agit-il de ceux qui, ayant fait des études supérieures, ne trouvent pas d'emploi et ont comme seule solution d'aller chercher du travail à l'étranger ou de ceux qui n'ont pas de diplôme et se tournent vers des réseaux alternatifs ? De quels quartiers parle-t-on ? Dans les quartiers sensibles du Nord, la misère sociale affecte plutôt une population blanche, tandis qu'à Marseille, elle est plus liée à l'histoire de l'immigration en France.

Cela étant dit, la principale difficulté n'est pas forcément d'ordre ethnique, mais concerne l'accès à l'emploi. L'ascenseur social est en panne, si tant est qu'il ait jamais fonctionné. Trouver un travail est très compliqué, que l'on soit noir ou blanc. C'est encore plus compliqué lorsqu'on vient d'un quartier sensible, car la cooptation, le réseau, est la première source d'emploi en France.

Par ailleurs, parler d'un « couple impossible » est presque provocateur. Peut-être, dans ce couple, l'un aime-t-il plus l'autre... Contrairement aux clichés qui circulent, de nombreux jeunes veulent travailler et s'insérer dans la société. La plupart d'entre eux aspirent à construire leur vie : avoir un salaire, accéder à un logement, partir en vacances, trouver un conjoint.

Prétendre le contraire, c'est jeter l'anathème un peu trop facilement !

Les entreprises, quant à elles, ne connaissent parfois pas ces jeunes et ne veulent pas prendre de risque. Sachant que 95 % des près de 3 millions d'entreprises françaises emploient moins de 20 salariés, il faudrait peut-être se tourner vers les petites structures, qui ont le potentiel pour recruter.

Les banlieues accueillent aujourd'hui 10 % de la population française et constituent le premier réservoir de jeunesse du pays. Or, dans certains quartiers, le chômage touche jusqu'à 40 % des moins de 30 ans.

Le dispositif des zones franches était une très bonne idée. Aziz Senni explique que, dans un de ses livres, il propose un principe d'emploi franc : l'entreprise bénéficierait d'exonération de charges pour l'embauche d'une personne issue d'une zone sensible, même si l'emploi est situé en dehors de cette zone.

Autre proposition, on créerait une agence de développement économique rattachée au ministère des finances, sur le modèle de l'ANRU<sup>5</sup>, mise en place par Jean-Louis Borloo, qui fonctionne bien, mais dont l'activité est restreinte à la destruction, réhabilitation et reconstruction de bâtiments. Cette agence travaillerait sur les questions d'entrepreneuriat : le développement de l'esprit d'entreprise, l'aide aux très petites entreprises déjà implantées dans les quartiers, la recherche de nouvelles entreprises susceptibles de pouvoir s'y installer.

---

5. Agence nationale pour la rénovation urbaine

## ▲ CHRISTOPHE MERCADIER

*Directeur de l'École de la deuxième chance en  
Seine-Saint-Denis*

**Christophe Mercadier** indique que sa contribution au débat sera plus concrète. Elle portera sur le projet des Écoles de la deuxième chance, qui cible la population la plus délaissée des quartiers : les jeunes majeurs sans diplôme et sans qualification.

### **Panorama des Écoles de la deuxième chance**

La première école de France s'est créée à Marseille en 1997, dans le cadre d'une réflexion européenne engagée, en 1995, par Édith Cresson. On trouve donc des Écoles de la deuxième chance dans toute l'Europe, même si le projet se développe différemment selon le vécu et les spécificités de chaque pays.

La France accueille aujourd'hui 34 écoles, sur 100 sites différents, avec une couverture territoriale non négligeable. L'objectif de 12 000 stagiaires à l'échelon national sera quasiment atteint en 2011, le programme d'accueil ayant été accéléré sous l'impulsion du président Sarkozy.

La région Ile-de-France compte une école par département, la dernière en date étant située dans les Hauts-de-Seine. L'école de Seine-Saint-Denis, créée en 2002, a été la troisième de France et compte aujourd'hui quatre sites : La Courneuve, La Plaine-Saint-Denis, Rosny-sous-Bois et Sevran. La création d'une école est plus ou moins rapide selon la dynamique partenariale territoriale et la capacité à évacuer les clivages politiques locaux. Quand on s'appuie à la fois sur un constat et sur une volonté partagée de faire, elle ne demande pas plus de deux ans de travail.

Cela a été le cas dans le département 93. Il faut donc insister sur l'importance d'une communion d'objectifs.

En Ile-de-France, 2 800 jeunes sont suivis chaque année, dont 600 sont accompagnés par l'école de la Seine-Saint-Denis. Ces jeunes sont âgés de 18 à 25 ans. En effet, au-delà de 25 ans, le conseil régional ne finance plus et, en deçà de 18 ans, se pose un problème d'adéquation de la pédagogie individualisée que les Écoles de la deuxième chance développent.

Si, sur un plan administratif, il faut n'avoir ni diplôme ni qualification, le jeune doit avoir la volonté de suivre le dispositif et la motivation pour le faire. La structure a pour objectif de l'accompagner de manière individuelle, au travers d'un parcours de 7 mois en moyenne. Il ne s'agit donc pas d'un énième collège vers lequel le jeune serait orienté obligatoirement. Il sera au contraire invité à exprimer un souhait personnel d'orientation, pouvant se concrétiser en un projet professionnel. Puis, ses connaissances seront évaluées en fonction de ce souhait et de ses aptitudes. La philosophie est bien celle d'une progression de l'individu par rapport à lui-même.

Le coût d'une École de la deuxième chance se révèle relativement élevé, mais c'est grâce à ces moyens que le parcours et la pédagogie peuvent être individualisés. Ainsi, l'école de Seine-Saint-Denis enregistre un taux de sorties positives - sorties vers un CDI, un CDD de plus de six mois ou une formation diplômante ou qualifiante - de 65 %, pour un taux national de toutes les Écoles de la deuxième chance de 59 % en 2010.

### **Quelques pistes de réflexion**

D'un point de vue plus général, Christophe Mercadier tient à exprimer une inquiétude forte. Aucun enseignement n'a été véritablement tiré des émeutes urbaines de 2005 et, par exemple à Sevran, où l'École de la deuxième chance dispose d'un site, la situation ne s'est pas arrangée. Preuve en est, les jeunes se tournent de moins en moins vers les missions locales et les structures qui leur sont pourtant dédiées. Ils semblent chaque jour davantage n'avoir plus rien à perdre et font preuve d'une défiance à l'égard de toutes les structures institutionnalisées.

Dans ce contexte, le projet du Grand Paris va renforcer la création d'emplois qualifiés ou très qualifiés, ce qui est bien, mais contribuera aussi à accroître la fracture vis-à-vis des moins qualifiés. D'autant que les problèmes de ces jeunes ne s'expriment pas qu'en termes d'insertion professionnelle : les problématiques de santé, de logement, de culture, de pauvreté sont également prégnantes. L'insertion par l'emploi reste évidemment le meilleur vecteur d'intégration sociale, mais ce n'est pas la seule difficulté à surmonter.

Les solutions, quant à elles, sont nombreuses, souvent complémentaires, mais encore éparpillées ; il manque tout à la fois une coordination entre les différents acteurs sur les territoires et une vision de long terme, qui ne se limite pas aux annualités budgétaires. Alors que certaines Écoles de la deuxième chance ont déjà une dizaine d'années d'activité, leur pérennité financière n'est toujours pas assurée. À tout moment, les budgets peuvent être revus à la baisse, voire supprimés. Peu de craintes à avoir en 2012, année électorale importante, mais qu'en sera-t-il après ? C'est donc, non pas les réponses qui manquent, mais plutôt une véritable coordination de ces réponses.

### **■ THIERRY BERLIZOT**

*Ancien directeur général de l'EPIDE*

**Thierry Berlizot** explique que l'EPIDE est placé sous la triple tutelle des ministères de la défense, de l'emploi et de la ville. Il a en effet pour but de permettre à des jeunes, dont 50 % sont issus des quartiers dépendant de la politique de la ville, d'accéder à l'emploi et utilise les savoir-faire d'anciens militaires dans la mise en œuvre de sa pédagogie.

On dénombre sur le territoire national 20 centres pour 2 200 places. Y sont accueillis des jeunes sans qualification et sans emploi, sachant que le recrutement est tout particulièrement orienté vers les jeunes en voie de marginalisation. Pour un tiers, ils sont adressés à l'EPIDE par les missions locales ; pour un tiers par le bouche à oreille ; pour un sixième à la suite des journées défense et citoyenneté ; pour un sixième par le réseau Pôle emploi ou les entreprises. Le taux de sorties positives atteint 51 % des jeunes accueillis, dont près des trois quarts obtiennent un emploi durable - CDI ou CDD de plus de six mois.

Le dispositif est fondé sur le volontariat et, comme cela a été dit précédemment, ces jeunes désirent effectivement travailler et changer de vie. Il est dès lors possible, dans le cadre du travail mené à l'EPIDE, de transformer ce désir en ferme volonté et de faire en sorte que le jeune reste au sein de la structure.

Le profil des jeunes suivis démontre que le problème est avant tout social. Ainsi, les centres EPIDE de Bourges ou de Lanrodec, en Bretagne, accueillent des jeunes issus de milieux ruraux qui sont victimes d'inceste ou souffrent de problèmes liés à l'alcoolémie familiale. Pour d'autres, les difficultés proviennent de l'origine étrangère de la famille.

La situation de ces jeunes, qu'elle dépende de leur contexte familial ou de leurs propres comportements, est tellement douloureuse qu'ils refusent d'envisager l'avenir. Ils ont en particulier des blocages affectifs et cognitifs à l'apprentissage. Le travail de l'EPIDE consistera donc à lever ces blocages en rassurant la personne, en la réconciliant avec elle-même et avec la société, en la responsabilisant. Pour ce faire, trois leviers d'action sont utilisés. La vie en internat et l'obligation de respecter un règlement intérieur est une réalité toute bête qui permet au jeune de comprendre l'importance des règles de vie commune. On pose ainsi un cadre qui le rassure. Le regard des encadrants lui fera ressentir qu'il compte pour quelqu'un. Enfin, la parole, donc l'écoute, permettra de libérer son passé.

Point très important, que le centre soit situé à l'intérieur même du quartier ou en milieu rural, le jeune est en réalité extrait de son cadre quotidien, puisqu'il est placé en internat. Il y a là un élément fort d'ouverture : la solution se situe bien à l'extérieur de son environnement habituel.

La réaction des entreprises vis-à-vis de ces jeunes est assez surprenante. En fait, l'EPIDE n'a jamais eu de problème à placer un jeune dans la filière de son choix, dès lors qu'il était apte à travailler. Les entreprises constatent même que les jeunes titulaires d'un BEP connaissent quelques gestes professionnels, mais n'ont pas forcément un comportement compatible avec les règles du travail collectif, alors que les jeunes issus de l'EPIDE, qui n'ont peut-être pas la maîtrise technique des gestes, vont, eux, s'intégrer parfaitement. Ce processus est d'autant facilité que le projet professionnel est choisi, et non subi.

Les voix sont nombreuses à exprimer des craintes quant à la capacité de l'État à traiter ces questions :

l'expérience de l'EPIDE prouve qu'il est capable d'innovation dans le domaine.

## ▲ ÉCHANGES AVEC LA SALLE

**Serge Malik**, fondateur de SOS Racisme, observe que, pour lui, ce sont les émeutes de Vaulx-en-Velin, et non celles de 2005, qui font référence. Le vrai problème est celui de l'absence d'accès : à l'école, à l'emploi, au logement, aux responsabilités politiques,... Un jeune primo-migrant, par exemple, rencontre dès l'origine des difficultés à l'école. Avant de créer des Écoles de la deuxième chance, il faudrait donc déjà disposer d'une « école de la première chance ». Par ailleurs, la notion d'homogénéité devrait prévaloir dans l'appréhension des territoires, alors qu'aujourd'hui, on a tendance à « zoner ». Dès lors, un jeune issu de certains quartiers est condamné d'avance... Cette situation pose donc en fait la question de l'acceptation de certaines catégories sociales par d'autres catégories sociales.

Dans cette problématique, la présence de l'entreprise apparaît comme un élément nouveau. La responsabilité sociale des entreprises intègre notamment une dimension relative à l'aménagement des conditions de recrutement au bénéfice de certaines populations. Encore faut-il les former ! Le cas du Grand Paris et de la masse d'emplois qualifiés que ce projet drainera est effectivement un bon exemple des enjeux qui se nouent sur ces sujets. En d'autres termes, l'entreprise pourra-t-elle contribuer à la résolution de problèmes que ni les politiques ni les populations n'ont su régler ?

**Aziz Senni** confirme que l'insertion économique est le levier d'intégration le plus important. Mais comment

fait-on pour créer des emplois dans les quartiers ? Comment peut-on aider les entreprises à s'y développer ? Voilà quelques années, il a demandé à des grandes entreprises de mettre des fonds dans un projet dénommé BAC - *Business Angels* des Cités - dont l'objectif est d'investir dans certaines PME et contribuer à leur développement. Tous les problèmes ne pourront être résolus par ce biais, mais l'expérience peut être démultipliée.

**Frédéric Lefebvre-Naré**, consultant et fondateur du cabinet Isée, souligne qu'il est également important de communiquer sur les résultats de certaines actions et sur certaines réussites. Ayant effectué récemment une évaluation d'un PLIE<sup>6</sup>, il a obtenu des résultats qui en ont étonné plus d'un : sur la zone concernée, près des deux tiers des personnes avaient un emploi de longue durée au bout d'un an. Habitant Argenteuil, il ne peut également que confirmer le désir des jeunes à trouver un emploi. À ce sujet, l'efficacité de l'École de la deuxième chance ou de l'EPIDE n'est-elle pas due, en grande partie, au fait que le jeune est recommandé par l'établissement ?

**Christophe Mercadier** rappelle que les Écoles de la deuxième chance sont nées d'une volonté du monde économique, les entreprises constatant tous les jours qu'elles doivent vivre dans et avec les territoires où elles sont implantées. En outre, les secteurs d'activité employant principalement du personnel pas ou peu qualifié sont moins intégrateurs de ces publics qu'ils ne l'étaient par le passé. Pour effectuer une tâche de nettoyage, par exemple, il ne suffit plus de pousser le balai et d'être courageux. Il faut aussi savoir lire, écrire et compter pour remplir, notamment, les rap-

ports de tâches que de plus en plus de procédures qualité exigent au sein des entreprises. Un sas était nécessaire. L'idée initiale a donc été de réunir toutes les bonnes volontés : le monde économique, les entreprises et les acteurs publics sur les territoires - une ville ou une alliance communale pour les locaux de l'école, le département pour une part du fonctionnement et des investissements, la région pour financer la pédagogie et la formation, l'État et l'Europe pour compléter et consolider le dispositif. Les entreprises, quant à elles, contribuent à la gouvernance de l'école et au financement via la taxe d'apprentissage.

**Thierry Berlizot** ajoute que certaines entreprises ne parviennent pas à recruter des salariés pour travailler à la chaîne et que, souvent, les jeunes ont une telle image de ce travail qu'ils ne veulent pas en entendre parler. C'est pourquoi les EPIDE vont travailler, par exemple avec Peugeot, à rapprocher les jeunes de ces secteurs : ils ont les aptitudes pour tenir ce type de postes, mais connaissent insuffisamment les métiers.

Pour revenir aux remarques de Serge Malik, il existe bien un problème d'accès. Ces accès existent pour l'essentiel, mais les jeunes sont incapables de s'engager dans ces voies parce que leur estime de soi et la confiance qu'ils ont dans la société sont trop faibles.

Serge Malik précise sa pensée en évoquant le cas suédois. Les autoroutes de Suède ne disposent d'aucune signalisation, car la population est respectueuse des règles. Les Français n'ayant pas cette obéissance à la règle, la signalisation doit être importante. Autrement dit, les accès existent, mais, s'il n'y a pas de signalisation et si l'on se trouve dans le noir, on risque d'avoir du mal à les trouver.

---

6. Plan local pour l'insertion et l'emploi



**Jean-Gilles Sintès**, conseiller du président de Viel & Cie, estime qu'il est normal que le chômage soit plus important dans ces populations. Un employeur embauchera plus facilement un jeune qui répond à ses codes culturels qu'un autre. En outre, si une partie des jeunes des zones sensibles veut travailler, une autre ne le souhaite pas. Il faut leur faire comprendre que, pour pouvoir s'intégrer, ils doivent apprendre et respecter un certain nombre de codes. On ne peut pas prétendre que le pays ne fait rien : il a le plus grand système de redistribution au monde. Combien coûtent des expériences telles que l'École de la deuxième chance ou l'EPIDE, si remarquables soient-elles, à un pays déjà asphyxié financièrement ? Est-ce du fait d'un coût excessif que le nombre de centres est si limité ?

**Thierry Berlizot** indique que le coût d'un élève de l'EPIDE s'élève à 35 000 euros par an, contre 17 000 euros pour un élève d'école préparatoire. Personne ici n'est en mesure de répondre à la question de la généralisation de ces dispositifs, dans la mesure où celle-ci dépend d'arbitrages politiques. Il revient au pouvoir politique, élu par les Français, de choisir. Au cours des dernières années, l'EPIDE a eu les moyens de travailler dans la durée. La période est désormais plus à l'attente, du fait tant des élections à venir que de la situation économique.

**Aziz Senni** observe que les propos qui viennent d'être tenus lui rappellent ceux de Nadine Morano : en 2009, elle voulait des jeunes des banlieues qu'ils enlèvent leur casquette et arrêtent de parler le verlan. Il y a, dans les quartiers, des jeunes qui ont fait des études et n'ont de leçon à recevoir de personne en termes de comportement. Manifestement, ils rencontrent autant de difficultés que les autres à accéder à l'emploi. Bien sûr, on ne peut nier les difficultés existantes, mais

la majorité des jeunes de ces zones sensibles, formés ou non formés, ont envie de s'impliquer.

Pour **Jean-Gilles Sintès**, le vrai problème n'est pas celui des titulaires d'un bac+4 ou d'un bac+5, car, selon Raymond Soubie, 45 % des enfants d'immigrés de la deuxième génération ne dépassent pas le niveau de l'école secondaire.

**Une participante** rétorque qu'un titulaire d'un bac+5 issu d'un quartier aura 40 % moins de chances de trouver un emploi qu'un autre.

**Serge Malik** ajoute que les États-Unis envoient des représentants dans les quartiers, au motif que, d'après des sources parues sur le site Wikileaks, ils seraient tenus de faire le travail que ne fait pas la France, soi-disant pays des droits de l'homme, dans ces zones.

**Jean-Louis Malys** insiste sur la méconnaissance générale de ces quartiers. Pour être, comme Aziz Senni, originaire de l'un d'entre eux, il sait à quel point on en a une vision caricaturée. Certes, il y a un problème de délinquance, mais la plus grande majorité des jeunes souhaitent bien vivre. Quant aux codes, il en existe d'autres que ceux qui sont évoqués ici : ils peuvent être liés au sport ou à la culture. Il faut donc, avant tout, prendre en compte les signes de socialisation qui sont perceptibles dans les quartiers. S'agissant des questions de redistribution, celle-ci ne se fait pas forcément au bénéfice des populations les plus défavorisées, comme en témoignent, par exemple, les critiques formulées à l'égard de la politique de la famille. Enfin, les efforts que consentent les entreprises en matière d'intégration de la diversité seront facilités si on évite les caricatures...

**Christophe Mercadier** se déclare inquiet, non pas d'une possible victimisation de ces populations, mais de la propension à globaliser la question de l'insertion professionnelle des jeunes comme s'il s'agissait d'une seule et même réalité. Derrière la capuche évoquée par un participant, il peut y avoir un jeune illettré comme un bac+5 ; les réponses ne peuvent donc pas être identiques ! On s'emploie systématiquement à rechercher une solution unique, alors que l'on fait face à une diversité de situations. Ainsi, l'École de la deuxième chance apporte des solutions par rapport à une problématique précise, celle des jeunes majeurs sans qualification ni diplôme. Le coût moyen, sur une durée de l'ordre de 7 mois, est de près de 6 000 euros - moyenne des Écoles de la deuxième chance du réseau France en 2010 -, soit un coût très comparable à un apprenti en CFA<sup>7</sup>, étant toutefois précisé que les jeunes pris en charge sont ensuite dirigés vers l'emploi ou vers une formation qualifiante. Quoi qu'il en soit, tant que l'on tiendra des propos globaux, on ne réglera pas la question de l'insertion professionnelle des jeunes.

**Aziz Senni** confirme que l'ambassade des États-Unis s'active dans les quartiers, au même titre que celle du Qatar. Un récent numéro du *Parisien* faisait état d'une réception d'élus de la diversité par l'émir du Qatar. Ce n'est pas à l'Élysée qu'on verrait cela ! Le projet banlieue s'est éteint. Or, si ces territoires posent souci, ils constituent également une véritable chance démographique.

**Marc Baron**, de la RATP, partage les inquiétudes exprimées quant à la tension sociale qui monte dans les quartiers, notamment au niveau des profils qualifiés. Cette situation est une véritable poudrière et la

RATP, qui intervient dans ces quartiers, est très attentive à la problématique.

Une question ayant été posée sur la fuite des cerveaux, Serge Malik observe qu'elle n'est pas mesurable, en particulier parce que les jeunes reviennent. Mais l'on sait qu'à une certaine époque, un haut diplômé issu des quartiers sur deux s'expatriait. Il y avait même une émigration vers le Canada ou l'Australie.

Aziz Senni indique que, selon son expérience, les départs d'entrepreneurs sont nombreux depuis quelques années. Ces entrepreneurs se tournent vers le Moyen-Orient et l'Asie pour développer des affaires. Ils s'intéressent en particulier à leur pays d'origine, jouant ainsi autant sur leur culture acquise que sur leur culture transmise.

---

7. Centre de formation d'apprentis

# Jeunes des quartiers et monde du travail : un couple impossible ?

En France, certaines zones urbaines sensibles enregistrent des taux de chômage anormalement élevés. Cette situation affecte tout particulièrement les jeunes et, fait nouveau, les difficultés d'accès à l'emploi concernent tout autant les diplômés que les non-diplômés.

Derrière ce constat unique, et alarmant, se cachent une multiplicité de facteurs de discrimination et une diversité de situations. Ne pas les prendre en compte, c'est prendre le risque de solutions globalisantes et inadaptées.

Les quatre invités de ces entretiens de l'IHEE sont tous concernés par le sujet, qu'ils soient responsable syndical, comme Jean-Louis Malys, entrepreneur engagé, comme Aziz Senni, ou qu'ils dirigent des structures accompagnant des jeunes vers l'emploi, comme Christophe Mercadier et Thierry Berlizot. Leur vision et leur expérience permettront d'approfondir la question, en évitant euphémismes et propos forcés.

Le compte rendu de cette réunion a été réalisé par *Cécile Beguery*.



29, rue de Lisbonne

75008 Paris

Tél. : 33 (0) 1 53 23 87 28

Fax : 33 (0) 1 47 23 79 01

[www.institut-entreprise.fr](http://www.institut-entreprise.fr)

